

PARA.
 tion.. 56
 rang en.
 durée
 eur en
 57
 agnie.. 129-
 133-175
 de com-
129-313
 ion..135-136
 190
 ice, ne
 de dé-
 tion.. 208
 p, et
 ur un
 .. 239 à 250
 hom-
 emins
 apeur. 278-
 280
 hom-
 rvices
 282-283-312
 ur des
 port le
 ...284-312
 ment,
 at ap-
 313
 ions,
 ment 287
 trage
 289
 leur
 t le
 ...292-295
 ouée
 sque
 ivité
 300

PARA.
 — leurs devoirs lorsque les
 hommes sont logés chez
 l'habitant.....304-311
 — distribution de munitions,
 lorsque les corps sont déta-
 chés pour le service..... 318
 — peuvent pourvoir au trans-
 port des équipements de
 camp..... 319
 — supérieurs, ne doivent pas
 aller en service actif sans
 un cheval..... 328
 — doivent envoyer un état de
 marche..... 329
 — leurs devoirs, lorsqu'ils sont
 en marche..... 330
 — leurs devoirs pendant l'ac-
 tion..... 367-371
 — généraux, en uniforme, pa-
 radés des gardes..... 27-30
 — d'Etat-major, de régiment,
 ne doivent pas accompa-
 gner une partie de leur
 corps en service, sans or-
 dres spéciaux..... 284
 P
 Paie, règlements.....202 à 214
 — exercices annuels..... 209 à 210
 — doit cesser lors de la libéra-
 tion du service actif..... 211
 — des hommes suspendus pen-
 dant le temps qu'ils passent
 en prison pour délit civil.. 293
 Papeterie, allocation aux corps en
 service actif..... 300
 Payeur ou paie-maitre, ses de-
 voirs de bat. ou de déta-
 chement..... 301 à 303
 — de district..... 303
 — responsable au minis-
 tre de la milice..... 203-205-206

PARA.
 — correspondance avec les offi-
 ciers..... 204
 — pièces justificatives néces-
 saire pour le paiement des
 deniers publics..... 207
 — sont responsables de la perte
 des deniers payés par l'en-
 tremise d'agents non-auto-
 risés..... 302
 Pensions et gratification, récla-
 mations.....374-386
 Plaintes, contre les officiers, les
 sous-officiers ou les hom-
 mes ; mode de les sou-
 mettre à la considération
 des autorités.....165-166
 Port de lettre, modération de port
 pour les lettres envoyées
 par les soldats.....298-299
 Postes, défense des..... 372
 Pouvoir civil, devoirs des offi-
 ciers commandants appe-
 lés à son aide.....191 à 200
 Préséance, des corps..... 1-2
 — le plus ancien de deux offi-
 ciers..... 7
 — officiers de l'armée régulière
 majors de brigade..... 9
 — lorsque deux corps se ren-
 contrent en marchant.... 16
 Promotions, comment il faut en-
 voyer les recommandations
 à ce sujet..... 46
 — transfert des effets militai-
 res par les officiers promus. 47
 — dans les corps, autant que
 possible par ordre d'ancien-
 neté..... 54
 — des officiers, manière d'en
 donner avis..... 55